

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2013

Publication : 12/11/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 31 OCTOBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 10 – 075

Décision 2 : L'avant projet définitif (APD) concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Galmier.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 12 septembre 2013, s'est réuni le vendredi 31 octobre 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

Étaient excusés : Madame Nadia Sémache, Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le cabinet d'architectes *G + M Les Ateliers GIRERD et MASSART* maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif, après concertation avec les sapeurs-pompiers volontaires et leur encadrement.

Le projet se situe sur un terrain de 2 300 m² relativement plat (1 mètre de dénivelé). Le bâtiment est composé d'une zone de remisage des véhicules et une zone regroupant l'alerte, les vestiaires hommes et femmes, les bureaux, la salle de formation et le foyer.

L'étude géotechnique préconise une reconstitution du sol pour en améliorer la portance tant pour les dallages intérieurs que pour la zone de parkings extérieurs. De plus, afin de limiter au maximum le chauffage de la remise (8 à 10°C) il est souhaitable d'isoler la zone de sport installée en mezzanine par une cloison bois vitrée en partie haute, et d'y associer un système de chauffage rapide lors de la période hivernale. Les préconisations du groupe d'étude sur les économies d'énergie ont été prises en compte (ampoules led dans les couloirs, chronorupteur pour le chauffage des remises, ..)

Pour ces raisons, l'ensemble des prestations ci-dessus représente une plus value estimée à 61 600 €. L'estimation globale du projet remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre serait de 676 000 € en valeur septembre 2013.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'actualisation des prix, le montant global de l'opération s'élèverait à 950 000 € contre 860 000 € prévus initialement. Cette nouvelle estimation budgétaire devrait être précisée après la consultation des entreprises en fin d'année 2013.

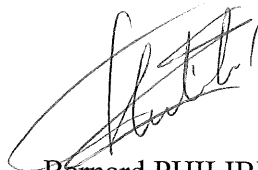
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve l'avant projet définitif concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Galmier tel que présenté par le cabinet d'architectes *G + M Les Ateliers GIRERD et MASSART*.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT